

Référence : ICC-ASP/19/S/73

Le Secrétariat de l'Assemblée des États parties présente ses compliments aux États et suite à sa note ICC-ASP/19/S/61, datée du 4 novembre 2020, concernant l'invitation à la dix-neuvième session de l'Assemblée, qui aura lieu au Centre des Congrès World Forum du 14 au 16 décembre 2020, a l'honneur d'indiquer que l'après-midi du premier jour, à savoir le 14 décembre, sera consacré au point de l'ordre du jour provisoire intitulé «Débat général».

Suite à la décision du 19 novembre 2020 du Bureau de l'Assemblée, un nombre limité de vidéos préenregistrées ou de déclarations faites en personne pourront être prononcées pendant les trois heures allouées au débat général. Les ministres, vice-ministres et secrétaires d'État auront la priorité sur la liste. Les plages horaires seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi, les États parties ayant la priorité. En raison du temps limité disponible, les déclarations qui ne peuvent pas être écoutées ou prononcées en personne, y compris celles des États observateurs et invités, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, peuvent être soumises via une vidéo préenregistrée ou une déclaration écrite. et seront affichées sur la page Web de l'Assemblée.

Par conséquent, le Bureau encourage les États à faire des déclarations d'une durée maximale de cinq minutes et invite également les États qui sont en mesure de le faire, à soumettre une vidéo préenregistrée ou des déclarations écrites.

Les délégations qui souhaitent être inscrites sur la liste des orateurs pour le débat général sont priées de contacter le Secrétariat de l'Assemblée à compter du **2 décembre 2020** (heure d'Europe centrale), par courrier électronique à l'adresse asp@icc-cpi.int. Le Secrétariat souhaiterait recevoir le nom de l'orateur et indiquer si la déclaration sera prononcée par vidéo préenregistrée ou en personne. Le Secrétariat ne pourra accueillir les orateurs que pendant les trois heures de séance plénière. Toutes les déclarations supplémentaires préenregistrées et écrites seront publiées sur la page Web de l'Assemblée.

Les informations concernant les spécifications techniques des déclarations préenregistrées sont ci-jointes. Les déclarations écrites peuvent être soumises au Secrétariat par courrier électronique en format Word et Pdf à l'adresse asp@icc-cpi.int.

La Haye, le 30 novembre 2020

